

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

MARDI 7 AVRIL A 14H

Commission

Exécutive de l'UD :

JEUDI 16 AVRIL A 14H

Congrès

confédéral à Dijon:

DU 20 AU 24 AVRIL 2026

Congrès

de l'UD FO 94 :

LUNDI 22 JUIN A 9H



Formation syndicale :

Le calendrier 2026 est en ligne sur notre site ainsi que le formulaire d'inscription www.fo94.fr.

Liste des stages 2026 inscriptions ouvertes

- **Découverte-1^{er} niveau** (indispensable pour tout adhérent) **3 stages encore ouverts sur 2026 :**
 - ☞ du 15 au 19 juin
 - ou ☞ du 14 au 18 sept.
 - ou ☞ du 7 au 11 déc. 2026
- **Fonctionnement du syndicat et communication** du 13 au 17 avril 2026 **convocations envoyées**
- **Connaître ses droits** du 1^{er} au 3 septembre 2026
- **Formation CSE** du 5 au 9 octobre 2026
- **Formation SSCT Santé Sécurité Conditions de Travail** du 2 au 6 novembre 2026

SOMMAIRE

- P 1 Congrès confédéral et XIII^{ème} congrès de l'UD FO 94
- P 2 Adresse du congrès du syndicat FO APHP
- P 3 Appel intersyndical 94 pour l'annulation des 168 fermetures de classes
- P 4 Déclaration des administrateurs FO au CA d'installation de la CAF 94

CONGRES CONFEDERAL : RAPPORTS D'ACTIVITE ET DE TRESORERIE

Vous pouvez accéder aux rapports 2026 – rapport d'activité et rapport de trésorerie– qui seront soumis à l'approbation du Congrès, avec le lien suivant :

[Rapports d activité et de trésorerie 2026.pdf](#)

Ces rapports sont également accessibles sur e-FO. Ils seront également remis aux délégués à leur arrivée au Congrès confédéral.

XIII^{EME} CONGRES DE L'UD FO 94 A CRETEIL LE 22 JUIN 2026

Le mandat donné le 19 juin 2023 par le XII^{ème} Congrès de l'Union Départementale arrive à échéance prochainement, après la tenue de notre 26^{ème} Congrès Confédéral à DIJON.

Conformément à l'article 9 de nos statuts, la Commission Exécutive dans sa réunion du 20 novembre 2025, a fixé la date de notre prochain Congrès Départemental le

LUNDI 22 JUIN 2026 à partir de 9 heures Maison des Syndicats à Créteil

Le Secrétariat de l'Union Départementale dans sa réunion du 5 janvier 2026 a établi le calendrier.

En application de l'article 10 de nos statuts, il est rappelé que le nombre de voix attribué à chaque syndicat sera établi « en prenant comme base, la moyenne des cotisations perçues pendant les deux années civiles précédant le Congrès », soit les années 2024 et 2025. Un courrier sera adressé à chaque syndicat à ce sujet.

D'autre part, comme il est de coutume dans le Val de Marne, le rapport financier sera remis POUR INFORMATION à chaque délégué le matin du Congrès, et ce avec les nouvelles contraintes comptables et financières de la loi du 20/8/2008, car les rapports 2023, 2024 et 2025 sont arrêtés par le Secrétariat de l'Union et adoptés par la Commission Exécutive de l'Union, puis enfin publiés au Journal Officiel.

En conséquence, l'équipe Départementale invite les Secrétaires et Trésoriers comme les militants des Syndicats à planifier leur représentation, et ce pour toute la journée du 22 juin 2026, au travers de la participation de leurs délégués, (Rappel des statuts : un délégué par syndicat jusqu'à 250 membres, 2 délégués entre 251 et 500 membres et 3 délégués pour 501 membres et plus) et leurs éventuels accompagnants composant leur délégation syndicale :

- ☞ heures de délégation pour le secteur privé ou convocation sous forme de stage CFMS,
- ☞ autorisation spéciale d'absence pour la Fonction Publique.



Adresse des délégués Force Ouvrière Aux personnels de l'AP-HP

**« L'heure est à la mobilisation,
L'heure est à la préparation à la grève
Pour que cessent les attaques contre le personnel ! »**

Notre XXXVIIIème congrès s'est tenu le 25 mars 2026. Nous étions 183 délégués venus de tous les hôpitaux de l'AP-HP. Un même constat s'est imposé, « la situation s'aggrave ».

Chers collègues soignants, administratifs, ouvriers et médico-techniques, M. Revel multiplie les déclarations à la radio et à la télévision affirmant : « Il y a une augmentation des effectifs soignants à la hauteur de 1700 postes évoquant un retour à une situation « suffisante » voire « confortable ».

Cela se heurte à la réalité de ce que nous vivons, à la mobilité imposée, aux glissements de tâches.

La situation est impossible. Se dégagent dans notre congrès, les revendications qui unifient tous les collègues.

- **Retour aux équipes et horaires fixes. Non au lissage des planning avec la mobilité imposée !**
- **Assez de jouer le rôle de bouche-trou !**
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de lits !**
- **Assez de la précarité de nos collègues et du développement de la précarité !**
- **Intégration des contractuels dans le statut de l'AP-HP**
- **Reconnaissance des AT, arrêts maladie, maladies professionnelles et situations de tous les handicaps**
- **Plus aucunes mises à la retraite d'office pour raison de santé**
- **Augmentation des promotions professionnelles. Financement intégral de tous les agents reçus aux divers concours.**

Notre congrès a enregistré que les actions se multiplient en prenant parfois la forme de pétitions, de délégations et de plus en plus souvent de grèves.

Elles obtiennent parfois satisfaction. C'est dans des moments comme cela que l'on démontre que l'on peut faire céder par la mobilisation unie. Nous constatons d'ailleurs que, dans les services, l'unité se réalise facilement entre les syndiqués des différentes organisations, ce qui aide à l'action.

En même temps, s'il est important que les revendications même modestes soient satisfaites, cela ne résout pas tous les problèmes. Nous devons, nous pouvons faire reculer le plan d'ensemble de la direction générale. Il s'agit que cesse la mobilité, que l'on revienne aux horaires fixes et équipes fixes.

Pour ce faire, le syndicat FO AP-HP qui a rassemblé dans son congrès les cahiers de revendications, la voix des collègues exprimant ce qui se passe dans les services, lance un appel : « Préparons-nous à la mobilisation, préparons-nous à la grève ».

Dans un souci de prolonger l'unité que nous avons toujours recherchée, nous nous adressons aux autres syndicats afin que cette démarche soit entreprise en commun.

Car, il y a urgence. Pendant que l'on pleure pour le moindre matériel, que l'on n'embauche pas les camarades les plus précaires sous le statut, que l'on impose la mobilité, l'argent coule à flots pour les dépenses militaires.

Il faudra bien engager l'épreuve de force. Pour s'y préparer, le syndicat FO AP-HP s'adresse à toutes et à tous : organisons-nous, syndiquez-vous, rejoignez Force ouvrière !

Nous savons que comme dans les hôpitaux de l'AP-HP, les grèves se multiplient à Angers, Marseille, Rennes, Nantes, Laval... Nous adressons un salut fraternel à tous nos collègues hospitaliers de ces établissements en grève et ensemble, nous affirmons qu'il faudra bien à un moment donné se rassembler pour une action commune à Paris afin de faire reculer le ministère comme nous voulons faire reculer la direction générale de l'AP-HP.

Adresse adoptée à l'unanimité le 25 Mars 2026



Pour le retrait du projet de 168 fermetures de classes : Tous en grève dès le 31 mars

En application du budget ministériel, le DASEN vient de transmettre à nos organisations syndicales un projet de carte scolaire avec **168 fermetures de classes** !

Alors qu'elles manquent de tout, les écoles du Val-de-Marne subissent **168 fermetures de classes (plus d'une école sur 4 touchée)** qui ne visent qu'à faire des économies budgétaires. Alors que nous étions massivement en grève le 15 janvier pour le recrutement de 3000 AESH, que des centaines de fiches RSST dénoncent les conséquences du manque de moyens pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, la seule réponse proposée est de **retirer 27 postes des classes et des écoles pour mettre en place les PAS** (pôle d'Appui à la scolarité) censés associer RASED, médico-social et enseignant.es. En réalité, ils ne visent qu'à masquer le manque de moyens tant dans l'Education nationale que dans le médico-social et à diminuer le nombre d'élèves notifiés par la Mdp. Cela conduira à remettre en cause le droit des élèves à bénéficier d'une scolarisation adaptée à leurs besoins, aggraver les conditions de travail des AESH, des enseignant.es et à remettre en cause les missions des RASED !

Seules 16 écoles sont retenues comme écoles "orphelines" (relevant de la REP mais non classées). Cela laisse de côté des dizaines d'écoles qui attendent depuis des années des mesures concrètes pour faire face à leurs difficultés. Outre le fait que nous ignorons les mesures prévues pour ces 16 écoles, nous voyons bien qu'il s'agit de minimiser le coût en postes !

Qu'on ne nous explique pas que la baisse du nombre d'élèves justifie une telle saignée ! C'est au contraire l'occasion de rattraper notre retard historique et de baisser de façon significative le nombre d'élèves par classe !

Les organisations syndicales du Val-de-Marne SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD Education appellent ensemble tous les collègues à se réunir dans les écoles pour établir leurs revendications et besoins et décider la grève pour le retrait de ce plan de 168 fermetures.

Partout, organisons une véritable mobilisation collective pour la défense de l'école publique : dressons nos revendications, préparons la grève, alertons les parents.

Nos organisations syndicales appellent d'ores et déjà tous les collègues du département à faire grève dès le mardi 31 mars pour exiger

- Le **retrait du plan de 168 fermetures de classes** dans le Val-de-Marne
- **L'annulation des 3256 suppressions de postes** dans l'Education Nationale
- **L'ouverture de toutes les classes et postes demandés** par les écoles et la baisse des effectifs dans toutes les classes et écoles,
- Les **dédouplements des GS** dans toutes les maternelles REP
- L'application des **normes de l'Education prioritaire** (seuils, classes dédoublées, décharges) à **toutes les écoles situées dans des quartiers difficiles** ou confrontées à des problématiques importantes qui le revendiquent ;
- Le **respect des missions des brigades REP+** et **Formation continue**, pour le droit à la formation continue ; non à la fusion des brigades de remplacement ; non à l'élargissement des zones de remplacement ;
- Les **3000 AESH indispensables** afin de permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier de l'accompagnement auquel ils ont droit (respect des notifications MDPH) comme nous l'avons déjà massivement exprimé le 15 janvier dernier dans la grève et la manifestation au ministère
- La **création massive de postes d'enseignant.e.s spécialisé.e-s** et départs en formation pour les RASED à hauteur des besoins partout, ULIS, UE, IME... de psychologues scolaires, d'infirmier.e-s, de médecins, d'assistantes sociales ;
- Le **respect des orientations** dans les dispositifs ULIS (TSA, TFC, ...), UEEA, UEMA et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la CDAPH ;
- L'**abandon des PAS**, des PIAL et de la mutualisation
- Le **recrutement en masse d'enseignants** pour pourvoir tous les postes, assurer tous les remplacements dès le 1er jour d'absence et faire face aux résultats catastrophiques des concours de recrutement de PE dans l'académie de Créteil ;

Contre ce projet de carte scolaire de régression, pour la satisfaction de nos revendications, tous.tes en grève dès le 31 mars !

Installation du nouveau conseil d'administration de la CAF du Val-de-Marne

Déclaration liminaire des administrateurs FO 94

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les administrateurs,

À l'occasion de l'ouverture de ce nouveau mandat, les élus Force Ouvrière souhaitent rappeler le sens de leur engagement et les priorités qu'ils porteront au sein de ce Conseil d'administration.

Force Ouvrière réaffirme son attachement indéfectible à la Sécurité sociale, fondée sur les principes de solidarité, d'universalité et de justice sociale. La branche Famille joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale et dans le soutien concret apporté à des millions de familles, en particulier dans un contexte marqué par la précarité croissante, les difficultés d'accès aux droits et les tensions économiques qui fragilisent de nombreux foyers.

Nous rappelons nos revendications constantes :

- La défense d'une politique familiale ambitieuse, universelle et indépendante des logiques budgétaires restrictives.
- Le maintien et le renforcement des prestations familiales, sans conditionnalité supplémentaire ni remise en cause de leur universalité.
- Les moyens humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement du réseau des CAF dans un climat social serein, notamment après l'expertise récente sur les RPS, afin de garantir un service public de qualité, de proximité et accessible à tous.
- La préservation du paritarisme et du rôle décisionnel des administrateurs dans la gouvernance de la Sécurité sociale.

Force Ouvrière refuse que la branche Famille soit une variable d'ajustement des politiques publiques. Les besoins sociaux augmentent : les moyens doivent suivre.

Les élus Force Ouvrière souhaitent ainsi alerter solennellement le Conseil d'administration sur les conséquences de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 pour la branche Famille, et plus particulièrement pour la CAF du Val-de-Marne.

Notre département présente des caractéristiques sociales spécifiques : forte densité démographique, précarité importante dans certains territoires, part élevée de familles monoparentales et de bénéficiaires de minima sociaux.

Dans ce contexte, nous serons particulièrement vigilants à ce que les choix budgétaires et organisationnels ne conduisent ni à une dégradation des conditions d'accueil du public ni à une surcharge durable des équipes. Nos priorités seront les suivantes :

- Garantir un accueil physique suffisant et accessible sur l'ensemble du territoire départemental.
- Veiller à la réduction des délais de traitement des dossiers et au respect des droits des allocataires.
- Soutenir les personnels de la CAF, dont l'engagement quotidien permet d'assurer la continuité du service public malgré des contraintes importantes. Nous tenons en particulier à réaffirmer ici que la qualité du service rendu aux allocataires est indissociable des conditions de travail des personnels de la caisse. Nous serons particulièrement vigilants sur cette question.
- Assurer un suivi attentif de la mise en œuvre des politiques d'action sociale, notamment en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles les plus fragiles.
- Défendre une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics, dans le respect des missions sociales de la branche.

Les élus FO exerceront leur mandat avec responsabilité, indépendance et détermination. Nous participerons activement aux travaux des différentes commissions obligatoires et facultatives, conformément aux orientations de notre organisation et dans l'intérêt du bon fonctionnement de la caisse.

Notre engagement est clair : défendre le service public de la Sécurité sociale, les droits des familles et les moyens nécessaires à leur effectivité.

Nous vous remercions.